

Le F.S.E. du collège : un atout pour vos enfants !

◆ Qu'est-ce que le F.S.E. ?

Le F.S.E. (Foyer Socio-éducatif) du collège de l'Astarac est une association loi 1901. Elle s'apparente à la Coopérative Scolaire de l'école primaire.

◆ À quoi sert le F.S.E. ?

- ✓ Le F.S.E. participe au financement de différentes actions et activités du collège. Pour que l'association puisse remplir cette mission, **il est important que tous les élèves y adhèrent.**
- ✓ Le F.S.E. organise également des opérations permettant de récolter des fonds (photos de classe, vente de bulbes et de chocolats...) Avec ces fonds et les cotisations collectés, il participe au financement de diverses actions (*cf. tableau ci-dessous*).
- ✓ Depuis la rentrée 2017, pour toutes les classes, le F.S.E. se charge de **l'achat groupé des fournitures scolaires pour les familles adhérentes qui en font la demande** (*cf. ci-dessous*).
- ✓ Au cours de l'**année scolaire 2022-2023**, la participation du F.S.E. a pris plusieurs formes :

Projets culturels	Fournitures et accessoires pour les élèves	Participations aux lots des activités et concours
Collège au cinéma 6 ^e -5 ^e -4 ^e	Achat groupé des fournitures scolaires Ballons pour la cour de récréation Jeux pour le foyer des élèves Décorations de Noël Magazines pour le foyer des élèves	Concours BD tous
Séjour à Marseille 3 ^e		Concours Presse 5 ^e -4 ^e -3 ^e
Séjour en Catalogne 3 ^e		Concours de mathématiques (Scratch...) 5 ^e -4 ^e -3 ^e
Séjour en Italie latinistes		Concours Défi'Mots 6 ^e -5 ^e -4 ^e
Sortie chorale (sonorisation) tous		

En somme, **l'association s'implique financièrement et humainement à tous les niveaux pour le bien-être des élèves.** Elle permet également, par son statut juridique, le fonctionnement de différents clubs.

◆ Comment devenir adhérent ?

Lors de l'inscription de votre enfant au collège, la cotisation du F.S.E. vous est proposée pour un montant de **10 euros** pour le premier collégien d'une fratrie, **8 euros** pour le deuxième et **5 euros** pour le troisième. L'adhésion est gratuite à partir du quatrième enfant. **La cotisation est payable par chèque à l'ordre du F.S.E.**

◆ Offre d'achat groupé des fournitures scolaires

Le F.S.E. se charge de **l'achat groupé des fournitures scolaires pour les familles adhérentes qui en font la demande** (*cf. liste de l'offre ci-incluse*). Ceci peut représenter **une économie de temps et d'argent appréciable**. Il ne peut y avoir de prix dégressif pour cet achat. Le chèque pour les fournitures scolaires, à l'ordre du F.S.E., est à remettre lors de l'inscription. Pensez à inscrire **le(s) nom(s), prénom(s) et niveau(x)** de votre enfant au dos du/des chèque(s).

◆ Et après ?

Toute personne ayant adhéré au F.S.E. en fait partie et peut assister à l'**Assemblée Générale** qui a lieu pendant le premier trimestre de l'année scolaire. Cette instance décide des activités et des projets de l'année, ainsi que de la participation de l'association à leur financement. Tout adhérent peut se présenter aux élections pour faire partie du **Conseil d'Administration** du F.S.E. Les réunions tenues en cours d'année sont également ouvertes aux adhérents. Plusieurs professeurs, ainsi que des élèves, des parents, des agents et des représentants de l'administration s'y impliquent. **Le F.S.E. est une association incontournable qui fait vivre notre collège !**